

Editorial

Nous y sommes, depuis le 11 mai nous voilà « libérés » après 55 jours de confinement.

C'était un mal nécessaire qui a permis à notre pays de sortir de la crise sanitaire en s'appuyant sur les directives gouvernementales, le civisme de la population et le dévouement sans faille de certains d'entre nous, comme les soignants et tous les agents au service de la population.

La réussite du déconfinement repose sur la poursuite par tous, élus et citoyens, de ces attitudes responsables. A ce sujet, notons que la Communauté de communes des coteaux bordelais, le Département de la Gironde et la Métropole bordelaise ont offert, chacun, à chaque habitant de notre village, un masque en tissu pour continuer à se protéger.

Je remercie tout particulièrement les courageuses couturières de l'association des familles qui ont également réalisé et remis à chaque bonnetanais un masque de protection.

Cette crise sanitaire a bien sûr relégué au second plan les élections municipales mais la vie démocratique reprend ses droits.

Le 25 mai 2020, lors de sa première réunion de la mandature, le Conseil Municipal m'a fait le grand honneur de me renouveler sa confiance pour présider aux destinées du village, je l'en remercie et lui promet d'accomplir cette tâche avec détermination, dévouement et sens du travail en équipe. Ma volonté est de m'investir au service de tous.

Le travail à terminer demeure important et tous les membres de la nouvelle équipe municipale sont bien décidés eux aussi à accomplir leur mission avec toute la mobilisation nécessaire.

La réorganisation du fonctionnement de l'école, la poursuite des travaux de construction de la nouvelle école maternelle, les travaux de voirie prévus, la réorganisation des services municipaux, sont à l'ordre du jour, mais ont, pour l'instant, pris beaucoup de retard.

L'année 2020, sera pour la commune, comme pour l'ensemble de sa population, une année charnière, rien ne sera plus comme avant. Personne ne sortira indemne de cette crise mondiale qui laissera des traces pendant encore longtemps.

Financièrement, les conséquences sont encore inconnues mais la baisse importante et constante depuis plusieurs années des dotations de l'Etat et des subventions du département n'iront sûrement pas en s'améliorant à l'avenir. La mutualisation des charges et des services par l'intermédiaire des communautés de communes ou bien le regroupement de communes, me semble les outils indispensables à développer pour parvenir à maintenir un niveau de service public acceptable pour le futur.

L'été approche, il semble vouloir être agréable et ensoleillé, essayons d'en profiter et regardons l'avenir avec confiance en nous disant qu'il sera ce que nous en ferons, en nous disant que la solidarité est le seul moyen que nous avons pour retrouver notre joie de vivre, il faut « Croire en l'avenir pour notre village ».

Alain Bargue, Maire.



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance

du lundi 25 mai 2020

Organisée exceptionnellement au foyer rural et à huit-clos afin de respecter la distanciation physique, cette première séance de la mandature s'est tenue en présence des 15 nouveaux élu(e)s.

1) Election du Maire : Alain BARGUE est élu maire (14 voix et 1 abstention)

2) Election des adjoints & conseillers délégués :

Dominique DERUE est élu 1er adjoint (13 voix & 2 abstentions) en charge des finances et de la communication.

Thierry AGERT est 2ème adjoint (13 voix & 2 abstentions) en charge des bâtiments, de la voirie, de la sécurité et des associations.

Marie-Christine BLONDEAU est élue 3ème adjoint (13 voix & 2 abstentions) en charge de la vie scolaire, du périscolaire, de la jeunesse et des cérémonies.

Hélène JOFFRE est élue 4ème adjoint (13 voix & 2 abstentions) en charge de l'action sociale, du développement durable et du tourisme. Elle assumera à ce titre la présidence du CCAS.

Il est décidé de créer 2 postes de conseillers délégués rattachés aux 2ème et 3ème adjoints, leur nomination sera faite au sein des commissions qui se tiendront prochainement.

Mr le Maire proposa ensuite la fixation des indemnités des élus. Sur la base de l'indice 1027 de la fonction publique dans la strate des communes de 500 à 999 habitants, il propose une indemnité de 29 % de l'indice pour le Maire, 8 % pour les adjoints et 5 % pour les conseillers délégués. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil passa ensuite à la nomination des membres au sein des commissions de la Commune et de la Communauté de Communes Coteaux Bordelais, ainsi que de ses représentants au sein des divers syndicats intercommunaux tels que le SDEEG, le SEMOCTOM ou le SIEPA. (Retrouvez la liste complète sur le site internet de la mairie www.bonnetan.fr / **Vie Municipale / Elus**).

Compte-rendu de la séance du lundi 25 mai 2020 (suite)

L'assemblée passa ensuite à l'examen des deux délibérations inscrites à l'ordre du jour.

1) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice afin de défendre la commune en cas de procédures administratives (adoptée à l'unanimité),

2) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant au lot N°6 (plâtrerie) du marché de la nouvelle école maternelle (adoptée à l'unanimité).

Points Divers :

Mr Thierry Agert, trésorier du Comité des fêtes, annonce à l'assemblée que cette association a décidé de renoncer à percevoir la subvention de 1500 € votée pour l'année 2020. Cette décision a été motivée par la non organisation de la fête locale pour cause de crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, levée de séance à 20h30.

Prochain Conseil Municipal
Jeudi 16 juillet 2020 à 19h00

INFOS



INFOS

Depuis le 18 mai dernier, les 6 déchèteries sont à nouveau ouvertes. Cependant, quelques restrictions sont à rappeler :

- 1) Accès réglementé : le dernier chiffre de votre plaque minéralogique détermine vos jours d'accès (chiffre pair = jour pair)
- 2) le SEMOCODE est obligatoire pour y accéder
- 3) un passage par jour et par foyer
- 4) les gestes barrières sont à respecter (masque, distanciation)

La file d'attente peut être parfois longue, restons courtois.

Quelques petites astuces :



Eviter les heures d'ouvertures (9h ou 13h30)

Eviter les vendredis et samedis si possible

Reporter vos apports d'une semaine si possible

La déchèterie de St Germain du Puch dispose d'un espace de dépôt au sol pour les déchets verts (l'attente est moins longue que sur le site de Tresses)

Horaires d'ouverture :

Lundi 13h30 à 18h, autres jours 9h-12h30 / 13h30-18h.



Rappels des créneaux autorisés pour des travaux bruyants (Tontes, bricolage, tronçonneuse, etc...)

Lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 & 14h30 - 19h30

Samedi : 9h00 - 12h00 & 15h00 - 19h00

Dimanche / jours fériés : 10h00 - 12h00.

(Arrêté préfectoral du 22 Avril 2016).

Le tapage nocturne entre 22h & 7h est un délit répréhensible (Article R.632-2 du Code Pénal), avec les beaux jours qui arrivent et par courtoisie, prévenons nos voisins en cas de « fête familiale exceptionnelle ».

Le brûlage ou écobuage des déchets verts est strictement interdit par la Préfecture de Gironde (Circulaire du 18/11/2011 relative au Plan de Protection Atmosphérique) et passible de poursuites.

Retrouver toute l'information municipale sur le
site internet de la Municipalité

www.bonnetan.fr



2500 masques distribués



Les élus et les membres du CCAS se sont chargés de la distribution des masques en tissu réutilisables fournis par la Communauté de Communes, le Département et Bordeaux Métropole durant le week-end du 23 mai dernier. Si vous n'avez pas pu venir, vos masques vous attendent en Mairie aux horaires d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00 et le mercredi de 9h à 12h, merci d'appeler avant votre passage 05 56 21 25 92).

En parallèle, L'Association des Familles de Bonnetan par l'intermédiaire des membres de l'Atelier Couture a décidé de fabriquer et distribuer des masques également, vous avez du trouver leur production dans vos boîtes aux lettres.

Tous nos remerciements aux courageuses couturières qui n'ont pas ménagé leurs efforts durant 3 semaines afin de coudre plus de 900 masques.

les francas CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs sera ouvert à Bonnetan

du 06 au 10 Juillet et du 24 au 31 Août

pour un accueil sur les autres semaines, les structures de Tresses et Carignan de Bordeaux restent ouvertes.

Inscriptions et renseignements :

« LES FRANCAS » Tél : 05 57 34 28 67